

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE
LE LUNDI 4 MARS 2024 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absents :

M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h09

6 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de février 2024
 - 6.3. Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes municipales
 - 6.4. Présentation et adoption des états financiers de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour l'année 2023
 - 6.5. Reconduction de la firme Mallette pour les états financiers 2024-2025-2026
 - 6.6. Autorisation de paiement à PG Solutions Inc.
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Dépôt du rapport annuel d'activités du service incendie de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base aux municipalités
 - 8.2. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le mazout et le diesel

- 8.3. Autorisation de demande de soumission pour l'achat de matériaux granulaires 2023
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
Pas de point à traiter
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1. Autorisation de demande de permis d'alcool Marché Public des Hauts-Plateaux
- 10.2. Autorisation d'activité de financement « pont payant » du Club lions de Saint-Gabriel
- 10.3. Demande de commandite Tournoi IGA Marché Desjardins
- 10.4. Demande de commandite du Comité de parents de l'École Marie-Élisabeth
- 10.5. Désignation d'un élu responsable de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent
- 10.6. Dépôt et adoption du rapport annuel de Promotion Saint-Gabriel inc.
- 10.7. Autorisation de paiement à Groupe Chênevert inc.
- 10.8. Autorisation de paiement à Promotion Saint-Gabriel inc. pour achat de séparateurs de glace
- 10.9. Autorisation de contribution au programme d'achat local
- 10.10. Demande d'appui au plan d'affaires pour la création de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 11.1. Adoption du règlement numéro 326-24 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 215-10
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-03-025 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point 6.4 étant flottant et pouvant être traité à n'importe quel moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-026 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- Le projet de site d'enfouissement à Saint-Moïse avance à bon rythme;
- La réunion régionale avec le MTQ n'avait pas de point d'intérêt majeur;
- CAUREQ : en fonction de la loi 15, des travaux s'effectuent pour faire reconnaître les acquis des municipalités.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

- Pas de neige donc pas de bris et des économies en diesel au niveau du déneigement.

M. Étienne Lévesque, conseiller : **siège n° : 2**

- Matières résiduelles : de nombreuses analyses s'effectuent aux niveaux des trois écocentres et au niveau d'un éventuel regroupement en régie;
- Tourisme : le projet pilote de la Route des Rangs du Nord avance et une rencontre d'évaluation sera effectuée à la fin de l'hiver;
- OMHM : le projet de regroupement à grande échelle se met en place et le conseil se positionnera ce soir sur le plan d'affaires;
- Le comité d'Hier à Aujourd'hui prendra en charge le chauffage de l'église;
- Marché Public des Hauts-Plateaux : un marché printanier aura lieu le 17 mars.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Rien à signaler au niveau des ressources humaines;
- Le bris d'aqueduc d'il y a 10 jours à rapidement été réparé.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

Absent

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

Absent

M. Waren Soucy, conseiller : **siège n° : 6**

- Rien à signaler

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

ÉCO Mitis : nous invite à participer au nettoyage des berges, des sentiers et fossés en bordure de routes de La Mitis;

CAUREQ : informe la municipalité que dans le contexte de l'imposition de la Loi 15 qu'il n'y aura pas de redistribution aux municipalités pour l'année 2023;

Comité AVEC : offre de la formation pour gestionnaire d'établissement alimentaire du MAPAQ;

Défi Pissenlits : lance le défi pissenlits pour l'édition 2024.

24-03-027

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 29 février 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 29 février 2024 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25314 à 25340	50 759.18\$
Dépôt direct # 500401 à 500420	29 099.25\$
Prélèvements #3677 à 3696	48 276.08\$
Salaires élus (fév)	2 777.57\$
Salaire employés (21/01 au 17/02/2024)	34 268.70\$
Salaire pompier (21/01 au 17/02/2024)	2 568.97\$
Total	167 749.75\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-028

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 29 février 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-029

6.3- VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que

ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le directeur général et greffier-trésorier monsieur Frédérick Lee, transmette, avant le 20 mars 2024, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

QUE monsieur Frédérick Lee directeur général greffier/trésorier soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski lors de la vente pour non-paiement de taxes le 13 juin 2024 au bureau de la MRC de La Mitis;

QUE seulement les comptes en souffrances ayant un solde de 300\$ et plus soient envoyés à la MRC;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-030

6.4- PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE les états financiers 2023 sont présentés et déposés par monsieur Benoît Roussel de la firme Mallette.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE les états financiers 2023 de la Municipalité de Saint-Gabriel soient acceptés tels que déposés par la firme comptable Mallette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-031

6.5- RECONDUCTION DE LA FIRME MALLETTTE POUR LES ÉTATS FINANCIERS 2024-2025-2026

ATTENDU QUE la firme Mallette effectue les audits financiers de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite des services professionnels offerts par la firme Mallette;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal mandate la firme Mallette pour la réalisation de ses audits financiers pour les années 2024-2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-032

6.6- AUTORISATION DE PAIEMENT À PG SOLUTIONS INC.

ATTENDU QUE la firme PG est le fournisseur des modules de gestion municipale pour la taxation, la comptabilité, les fournisseurs et les paies.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #CESA533993 au montant de 11 663.07\$ taxes incluses à PG Solutions Inc.

QUE cette charge soit imputée au compte # 02-13000-414 (administration et informatique)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-033

7.1- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE le chef incendie de la municipalité, monsieur Sylvain Mailloux, a élaboré le rapport en incendie pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski se déclare satisfaite du rapport incendie 2023 élaboré par monsieur Sylvain Mailloux chef incendie;

QUE ce rapport soit transmis au Ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à la MRC de La Mitis ;

QUE le conseil félicite Sylvain Mailloux, chef pompier et son équipe pour leur travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-034

8.1- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports a versé une compensation de 205 202\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a effectué des dépenses pour l'entretien d'hiver de 333 126\$ et de 317 082\$ pour le reste de l'année en voirie;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif

des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

24-03-035 8.2- AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE MAZOUT ET LE DIESEL

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé via la résolution 21-05-064 le contrat pour ses approvisionnements en diesel et en mazout pour les années 2021-2022-2023 et une partie de 2024;

ATTENDU QUE la présente entente se termine le 31 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le directeur général Frédérick Lee à demander des soumissions sous invitation la fourniture en mazout et diesel pour les années allant du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-036 8.3- AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES 2024

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de rehaussement sur ses chemins en 2024;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le directeur général Frédérick Lee à demander des soumissions sous invitation pour l'achat de matériaux granulaires de type 0-1/2 et tuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-037 10.1 - AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL MARCHÉ PUBLIC DES HAUTS-PLATEAUX

ATTENDU QUE le Marché public des Hauts-Plateaux tiendra un marché printanier le 17 mars 2024 au Centre polyvalent;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la vente et la consommation d'alcool lors du marché printanier du 17 mars 2024 au Centre Polyvalent situé au 103 rue Leblanc;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-038 10.2 - AUTORISATION D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT « PONT-PAYANT » DU CLUB LIONS DE SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE le Club Lions de Saint-Gabriel tiendra une activité de type pont-payant le 11 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la tenue d'une collecte de fonds de type pont-payant samedi le 11 mai 2024 à l'intersection des rues Pelletier Nord et Sud et de la rue Principale par le Club Lions de Saint-Gabriel.

QUE cette autorisation ne dispense pas l'organisme à demander une autorisation auprès du Ministère des Transports du Québec pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-039 10.3 - DEMANDE DE COMMANDITE TOURNOI IGA MARCHÉ DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski contribue pour un montant de 50.00\$ au Tournoi IGA Marché Desjardins pour l'équipe Express Novice 4 de Mont-Joli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-040 10.4 - DEMANDE DE COMMANDITE DU COMITÉ DE PARENTS DE L'ÉCOLE MARIE-ÉLISABETH

ATTENDU QUE 18 jeunes seront finissants à l'École Marie-Élisabeth en juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski contribue pour un montant de 50.00\$ à l'École Marie-Élisabeth pour la tenue d'une activité spéciale des finissants 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-041 10.5- DÉSIGNATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les représentants de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la municipalité nomme monsieur Étienne Lévesque à titre de conseiller municipal représentant de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent;

QUE la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination des représentants auprès du C.R.S.B.P.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-042 10.6- DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE PROMOTION SAINT-GABRIEL INC.

ATTENDU QUE le comité de développement Promotion Saint-Gabriel inc. a pour buts de réaliser plusieurs actions en développement économique et social sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la municipalité adopte le rapport annuel 2023 de Promotion Saint-Gabriel inc.

QUE la municipalité félicite l'implication bénévole des membres du comité dans le développement de notre village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-043 10.7 - AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE CHÊNEVERT INC.

ATTENDU QUE les activités du 150^e de la municipalité ont inclus la création d'un monument commémoratif;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #69594 au Groupe Chênevert inc. au montant de 5 748.75\$ taxes incluses;

QUE cette charge soit imputée au compte 03-30030-000 (monument commémoratif)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-044 10.8 - AUTORISATION DE PAIEMENT À PROMOTION SAINT-GABRIEL INC. POUR ACHAT DE SÉPARATEURS DE GLACE

ATTENDU QUE Promotion Saint-Gabriel inc. a effectué des demandes de financements pour l'achat de séparateurs de glace afin d'améliorer les entraînements du hockey mineur;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement à Promotion Saint-Gabriel inc. de la part qui lui revient dans cet achat au montant 2 401.46\$ taxes incluses.

QUE cette charge soit imputée au compte 02-70130-634 (fournitures hockey mineur)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-045 10.9 - AUTORISATION DE CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'ACHAT LOCAL

ATTENDU QUE Promotion Saint-Gabriel inc. lance une campagne d'achat local afin de promouvoir et valoriser les commerces et entreprises sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski contribue financièrement pour un montant de 500\$;

QUE cette charge soit imputée au compte 02-62900-999 (aide développement économique)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-046 10.10 - DEMANDE D'APPUI AU PLAN D'AFFAIRES POUR LA CRÉATION DE L'OFFICE D'HABITATION FLEUVE ET VALLÉE

ATTENDU QUE le Comité de transition et de concertation (CTC) du regroupement de la région a soumis son plan d'affaires pour la création de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris connaissance de ce dit plan d'affaires ;

ATTENDU QUE ledit plan d'affaires ne démontre pas qu'il y aura assemblée générale annuelle ;

ATTENDU QUE les possibilités de représentativité de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski sur le conseil d'administration proposé sont très minces ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski ne donne pas son appui au plan d'affaires pour la création de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée tel que proposé au plan d'affaires ;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'OH de La Mitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-047 11.1- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 215-10

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire ajuster à la hausse certains tarifs de permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 février 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le règlement numéro 326-24 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 215-10.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

24-03-048 13.1- PROLONGATION DU DÉLAI D'ABSENCE DE MADAME MEGGY LÉVESQUE PARENT

ATTENDU QUE madame Meggy Lévesque Parent devrait être en congé de maternité selon les règles de la CNESST applicables au Québec pour les salariés;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec et la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, particulièrement l'article 317 de cette dernière, ne sont pas adaptés à la réalité des congés de maternité et des besoins des élues féminines;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski prolonge la période d'absence accordée à madame Meggy Lévesque Parent indéfiniment en fonction de ses besoins et de ceux de sa famille.

24-03-049 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 21h12

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire